



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20240624-43-2024-DE
Date de télétransmission : 25/06/2024
Date de réception préfecture : 25/06/2024

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°43-2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre juin (24/06/2024)

Le Conseil Municipal dûment convoqué et informé par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, le Maire.**

Etaient	Adeline ROLDAO-MARTINS	Maryse GUILBERT	Didier WROBLEWSKI	Sandrine FILLASTRE
Présents :	François VARLET	Nélie LECKI	Fabrice LIEGAUX	Marina CAMAGNA
(21)	Eric GUEDON	Ahmed LAFRIZI	Michel RAES	Jean-Jacques BIZERAY
	Laurent CARLIER	Eric SZWEC	Virginie SARTEUR	Géraldine PEUCHET
	Sylvie DUPOUY	Amadou SENE	Annie PANNIER	Josette DAMBREVILLE
	Nadine RACAULT	Anthony ARCIERO	Laëtitia ALAPHILIPPE	Daniel BENAGOU
	Nelly GICQUEL	Christine SEDE-	Djey Di KAMARA	

Absents représentés : Mme SEDE donne pouvoir à Mme GICQUEL, Mme FILLASTRE à Mme CAMAGNA, Mme RACAULT à Mme ROLDAO-MARTINS, Mme LECKI à Mme GUILBERT, Mme PEUCHET à Mme DUPOUY

Absent non représenté : M. SENE

Secrétaire de séance : M. Didier WROBLEWSKI

Partenariat entre les Villes de Survilliers et Saint-Witz relatif aux conditions financières de la réfection de voirie de la Grande Rue, et son futur entretien

La Ville de Survilliers entreprend la réfection complète de la Grande Rue, une partie de laquelle est située en territoire de la Ville de Saint-Witz.

Considérant que les travaux de réfection comprennent la chaussée, l'enfouissement des réseaux, la végétation, les trottoirs et une voie verte (cycle / piétons).

Considérant que l'estimation des coûts des travaux sont estimés à **126 270,00 € TTC**, pour la partie de la Grande Rue située sur le territoire wézien, sont répartis comme suit :

- 87 356,00 € pour la réfection de la voirie (trottoir et chaussée),
- 3 362,00 € pour la végétation,
- 35 552,00 € pour la piste cyclable.

Considérant qu'il est dans l'intérêt des deux parties que les travaux réalisés sur la Grande Rue présentent une cohérence esthétique d'entrée de Ville de Survilliers et ne s'arrêtent pas brutalement à la frontière administrative.

Considérant que la Grande Rue constitue un axe majeur d'entrée et de sortie de la ville de Survilliers et est empruntée par ses habitants.

Considérant que la Grande rue est constituée de 618 mètres de voirie, dont 510 mètres sont totalement situés dans l'emprise de Survilliers, dont 90 mètres linéaires sont découpés pour moitié de chaussée sur le territoire de Survilliers et de Saint Witz et dont 18 mètres linéaires se situent complètement sur le territoire de Saint Witz.

Il est demandé au conseil municipal :

- **D'AUTORISER** Madame le Maire à signer la convention ci-annexée de partenariat avec la Ville de Saint-Witz relative aux travaux de réfection de la Grande Rue, la prise en charge financière de la Ville de Survilliers, la maintenance et l'entretien des réalisations.

A. ROLDAO-MARTINS

Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS